

⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑲ Numéro de dépôt: 84420031.1

⑥① Int. Cl.<sup>3</sup>: **A 47 C 1/028, A 47 C 4/02,**  
**A 47 C 13/00, A 47 C 4/16**

⑳ Date de dépôt: 24.02.84

⑳ Priorité: 25.02.83 FR 8303459

⑦① Demandeur: **ALLIBERT S.A. Société anonyme dite:**,  
**129, avenue Léon Blum, F-38042 Grenoble Cedex (FR)**

④③ Date de publication de la demande: 05.09.84  
Bulletin 84/36

⑦② Inventeur: **Deconinck, Didier, 13 rue de la Poste**  
**Seyssins, F-38170 Seyssinet Pariset Isère (FR)**

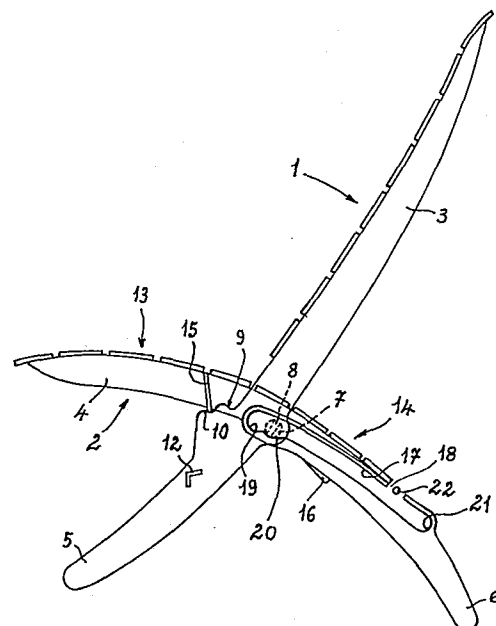
④④ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT LI NL**  
**SE**

⑦④ Mandataire: **Maureau, Bernard, Cabinet GERMAIN &**  
**MAUREAU Le Britannia - Tour C 20, Boulevard Eugène**  
**Déruelle, F-69003 Lyon (FR)**

⑤④ **Siège transformable.**

⑤⑦ Ce siège est constitué par deux cadres rigides se croisant en s'imbriquant et en formant, l'un (1), les pieds avant et le dossier, et l'autre (2), les pieds arrière et une surface d'assise divisée en deux zones successives (13, 14) constituant, la première (13), la surface d'assise en position «siège» et le repose-jambes en position «chaise longue», et la deuxième (14) la surface d'assise en position «chaise longue».

La deuxième surface d'assise (14) comporte une glissière allongée (17) s'étendant sensiblement sur toute sa longueur et constituant au moins deux logements (19, 21) coopérant soit l'un, soit l'autre avec un doigt (7) porté par le cadre (1) constituant le dossier et les pieds avant.



**SIEGE TRANSFORMABLE**

L'invention a pour objet un siège à usages multiples, en ce sens que, grâce à son agencement et à ses possibilités de réglage, il constitue soit une chaise ou un fauteuil dont les surfaces d'assise et de dossier ont des inclinaisons réglables, soit une chaise-longue.

De façon générale, ce siège est du type décrit dans le DE-C-876 448 ; il s'agit de sièges qui présentent une forme de X et sont constitués par deux cadres rigides qui se croisent en s'imbriquant et forment l'un le dossier et les pieds avant, et l'autre les pieds arrière et une surface d'assise divisée en deux zones successives constituant, la première la surface d'assise en position "siège" et le repose-jambes en position "chaise-longue", et la deuxième la surface d'assise en position "chaise-longue". Les sièges de ce type sont démontables et réglables ; mais le passage d'une position à une autre est compliqué, car il nécessite de dégager complètement les deux éléments ou cadres l'un par rapport à l'autre et de les réengager dans la position choisie.

L'invention écarte ce grave inconvénient, en proposant un siège qui est du type précité, mais dans lequel la deuxième surface d'assise comporte une glissière allongée s'étendant sensiblement sur toute sa longueur et constituant au moins deux logements coopérant soit l'un, soit l'autre avec un doigt porté par le cadre constituant le dossier et les pieds avant.

Le dessin schématique annexé représente, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce siège transformable, dans le cas d'un siège permettant trois positions : chaise, fauteuil et chaise-longue :

Figure 1 est une vue en perspective représentant, à l'état démonté, les deux éléments le constituant ;

Figure 2 est une vue en perspective du siège en position de chaise-longue ;

Figures 3 et 4 sont des vues simplifiées, de côté en élévation, respectivement : de l'élément constituant le dossier et les pieds avant, et de l'élément constituant l'assise et les pieds arrière ;

Figures 5, 6 et 7 sont des vues simplifiées, de côté en élévation, illustrant le siège respectivement : en position de chaise, en position de fauteuil ou de détente, et en position de chaise-longue ;

Et figure 8 est une vue simplifiée, de côté en élévation, mettant en évidence la possibilité de séparation des deux éléments du siège, c'est-

à-dire de démontage du siège.

Ce siège est constitué de deux éléments qui sont indépendants l'un de l'autre et sont avantageusement réalisés en matière plastique moulée. Ces deux éléments sont désignés respectivement par (1) et par  
5 (2). Celui (1) constitue le dossier et les pieds avant du siège, et celui (2) en constitue la surface d'assise et les pieds arrière. Ces deux éléments (1) et (2) sont chacun constitués par deux longerons qui, désignés par (3) pour l'élément de dossier et par (4) pour l'élément d'assise, sont réunis entre eux par des lattes servant à proprement parler de surface de dossier  
10 et de surface d'assise. Ces deux éléments (1) et (2) se croisent en s'imbriquant et en formant une croix prenant appui sur le sol par les pieds avant (5) qui font partie de l'élément de dossier (1) et par les pieds arrière (6) qui font partie de l'élément d'assise (2).

Comme le montre la figure 3, l'élément de dossier (1) présente :  
15 - un doigt latéral (7), de forme générale circulaire, prévu sur la face intérieure de chacun des deux longerons (3) dans la zone correspondant sensiblement au croisement des deux éléments (1) et (2) du siège ; et ce doigt ou plot (7) comporte, sur sa face extérieure une gorge diamétrale (8) ;

20 - deux crans (9) et (10) situés l'un au-dessus de l'autre et à proximité l'un de l'autre sur le bord supérieur du longeron (5) ;

- et un troisième cran (12) situé en dessous des deux précédents et constitué par une traverse reliant les deux longerons (3) dans leur partie inférieure, c'est-à-dire dans leur zone où ils constituent les pieds  
25 avant (5) du siège.

Comme le montrent les figures 1, 2 et 4, l'élément d'assise (2) présente une grande longueur et est en réalité formé de deux surfaces d'assise qui se succèdent sans discontinuité en se prolongeant l'une l'autre ; ces deux surfaces sont désignées respectivement par (13) et (14).  
30 Celle (13) constitue la surface d'assise proprement dite lorsque le siège est utilisé en position de chaise ou en position de détente et elle constitue le repose-pieds lorsque le siège est utilisé en position de chaise-longue. La deuxième surface d'assise, c'est-à-dire celle (14), n'est pas utilisée lorsque le siège est en position de chaise ou en position de détente et  
35 elle sert de surface d'assise lorsque le siège est en position de chaise-longue.

Comme le montre la figure 4, l'élément d'assise (2) comporte,

sur et dans chacun de ses deux longerons (4) :

- une première nervure (15) débordant sous le longeron (4) et située sensiblement dans la zone comprise entre les deux surfaces d'assise (13) et (14) ;

5       - une deuxième nervure (16) débordant sous le longeron (4) et située sensiblement à l'extrémité arrière de la surface d'assise (14) ;  
- et une glissière allongée (17) aménagée dans le longeron (4) ; cette glissière (17) est accessible au travers d'une ouverture (18) prévue dans le bord supérieur du longeron (4) ; et elle donne lieu à la formation  
10 de trois logements respectivement (19, 20 et 21) ; ceux (19) et (20) sont constitués par des crans aménagés dans le bord inférieur et dans la partie avant de la glissière (17) ; l'écartement de ces crans (19, 20) est sensiblement égal à l'écartement des deux nervures (9 et 10) prévues sur l'élément de dossier (1) ; le logement (21) est constitué par la partie arrière de  
15 la glissière (17).

Il est enfin à noter que, dans l'ouverture (18) permettant d'accéder à la glissière (17) de chaque longeron (4), est placé un doigt transversal (22) faisant partie de la deuxième surface d'assise (14).

Quelle que soit la position d'utilisation du siège, les deux éléments :  
20 dossier (1) et assise (2) sont reliés entre eux grâce au passage des deux doigts ou plots (7) de l'élément de dossier (1) au travers des deux glissières (17) de l'élément d'assise (2). Les deux éléments (1 et 2) étant réalisés indépendamment l'un de l'autre, avantageusement par moulage en matière  
25 plastique, leur assemblage, de même que leur démontage, est rendu possible en raison de l'aménagement particulier des deux doigts ou plots latéraux (7) de l'élément de dossier (1). Il suffit en effet de faire passer les pieds (6) de l'élément d'assise (2) au travers de l'espace rectangulaire délimité par les pieds (5) de l'élément de dossier (1), par la traverse (12) et par la latte inférieure de la surface de dossier, puis d'amener  
30 les deux doigts ou plots (7) de l'élément de dossier en contact avec les doigts correspondants (22) de l'élément d'assise (2) en ayant soin de faire coïncider la gorge (8) de chaque plot (7) avec le doigt correspondant (22), pour permettre aux plots (7) de pénétrer dans les glissières (17). Après cette pénétration, un simple mouvement de basculement ou de  
35 rotation donné à l'un des deux éléments de dossier (1) ou d'assise (2) l'un par rapport à l'autre amène la gorge (8) des plots (7) à ne plus être en regard des doigts (22). L'élément de dossier (1) et l'élément d'assise

(2) ne peuvent alors plus se séparer accidentellement ; ils sont réellement imbriqués l'un de l'autre, avec possibilité de se déplacer par glissement l'un dans l'autre.

5 Cette possibilité de glissement et les divers aménagements prévus sur les deux éléments de dossier (1) et d'assise (2) permettent de donner à volonté au siège l'une ou l'autre des trois positions pour lesquelles il est conçu, à savoir celle de chaise (figure 5), celle de fauteuil (figure 6) et celle de chaise-longue (figure 7).

10 Dans la position de chaise représentée à la figure 5, le plot latéral (7) de l'élément de dossier (1) prend appui au fond du logement (19) situé dans l'extrémité avant de la glissière (17) ; et simultanément l'élément d'assise (2) repose par sa nervure (15) sur le cran supérieur (9) de l'élément de dossier (1).

15 Dans la position de fauteuil représentée à la figure 6, le plot latéral (7) repose dans le logement (20) aménagé dans la glissière (17), quelque peu en arrière du logement (19) ; et simultanément l'élément d'assise (2) repose, par sa nervure (15) sur le cran inférieur (10) aménagé dans l'élément de dossier (1). Dans cette position, l'élément de dossier (1) et l'élément d'assise (2) ont des inclinaisons différentes de celles  
20 qu'ils possédaient lorsque le siège était en position de chaise ; la surface de dossier (1) est en effet plus inclinée vers le bas et la surface d'assise (13) est également plus inclinée vers le bas.

Il est important de remarquer que, dans les deux positions dites de chaise (figure 5) et de fauteuil (figure 6), la surface d'assise est la  
25 même ; il s'agit de la surface d'assise (13).

Lorsque par contre le siège est utilisé en position de chaise-longue, c'est-à-dire dans la position des figures 2 et 7, la surface d'assise (13) devient une surface de repose-pieds ; et c'est la deuxième surface d'assise (14), c'est-à-dire la surface arrière d'assise, qui devient la véritable sur-  
30 face d'assise. Dans cette position, le plot latéral (7) de chaque longeron (3) de l'élément de dossier prend appui dans le logement arrière (21) de la glissière (17) ; et simultanément l'élément d'assise (2) prend appui, par son bord inférieur et par sa nervure (16), sur la traverse (12) de l'élément de dossier (1).

35 Il est remarquable que par un simple mouvement combiné de déplacement longitudinal et de basculement des deux éléments de dossier (1) et d'assise (2) l'un par rapport à l'autre, il soit possible d'amener

le siège dans l'une ou l'autre des trois positions pour lesquelles il est conçu : chaise, fauteuil, et chaise-longue, et ce sans nécessiter l'adjonction ou l'enlèvement d'un élément quelconque puisque le même élément d'assise sert à la fois et alternativement de surface d'assise proprement dite et de surface de repose-pieds.

## REVENDICATIONS

1. - Siège transformable constitué par deux cadres rigides se croisant en s'imbriquant et en formant, l'un (1), les pieds avant et le dossier, et, l'autre (2), les pieds arrière et une surface d'assise divisée en deux zones successives (13,14) constituant, la première  
5 (13), la surface d'assise en position "siège" et le repose-jambes en position "chaise-longue", et la deuxième (14) la surface d'assise en position "chaise-longue", caractérisé en ce que la deuxième surface d'assise (14) comporte une glissière allongée (17) s'étendant sensiblement  
10 sur toute sa longueur et constituant au moins deux logements (19, 21) coopérant soit l'un, soit l'autre avec un doigt (7) porté par le cadre (1) constituant le dossier et les pieds avant.

2. - Siège transformable selon la revendication 1, caractérisé en ce que le cadre (2) de l'assise et des pieds arrière comporte deux  
15 butées (15,16) qui sont situées l'une (15) à l'extrémité arrière de la première surface d'assise (13) et l'autre (16) à l'extrémité arrière de la deuxième surface d'assise (14), en ce que le cadre (1) du dossier et des pieds avant comporte un cran (9) susceptible de coopérer avec ladite butée (15), et en ce qu'une traverse (12) reliant les pieds avant  
20 (5) du cadre (1) du dossier, est susceptible de coopérer avec ladite butée (16).

3. - Siège transformable selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la glissière (17) aménagée dans le cadre (2) constituant l'assise et les pieds arrière comporte trois logements (19, 20, 21)  
25 dont ceux (19, 20) déterminent les deux positions de chaise et de fauteuil et sont situés en arrière de la première surface d'assise (13) et dont celui (21) détermine la position de chaise-longue et est situé en arrière de la deuxième surface d'assise (14).

4. - Siège transformable selon la revendication 3, caractérisé  
30 en ce que le cadre (1) du dossier et des pieds avant comporte deux crans (9, 10) dont l'écartement est sensiblement égal à celui des deux logements (19, 20) aménagés dans la partie avant de la glissière (17) réalisée dans le cadre (2) de l'assise et des pieds arrière, ces deux crans (9, 10) étant susceptibles de coopérer, soit l'un, soit l'autre,  
35 avec la butée (15) située à l'extrémité arrière de la première surface d'assise (13) du cadre (2).

5. - Siège transformable selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que chaque glissière (17) aménagée dans le cadre (2) constituant l'assise et les pieds arrière présente une ouverture (18) de longueur au moins égale au diamètre du doigt correspondant (7) solidaire du cadre (1) du dossier et des pieds avant, et en ce que dans cette ouverture (18) est placé un doigt (22) dirigé transversalement et susceptible de passer au travers d'une gorge (8) aménagée dans le doigt (7) du cadre (1).

FIG. 1

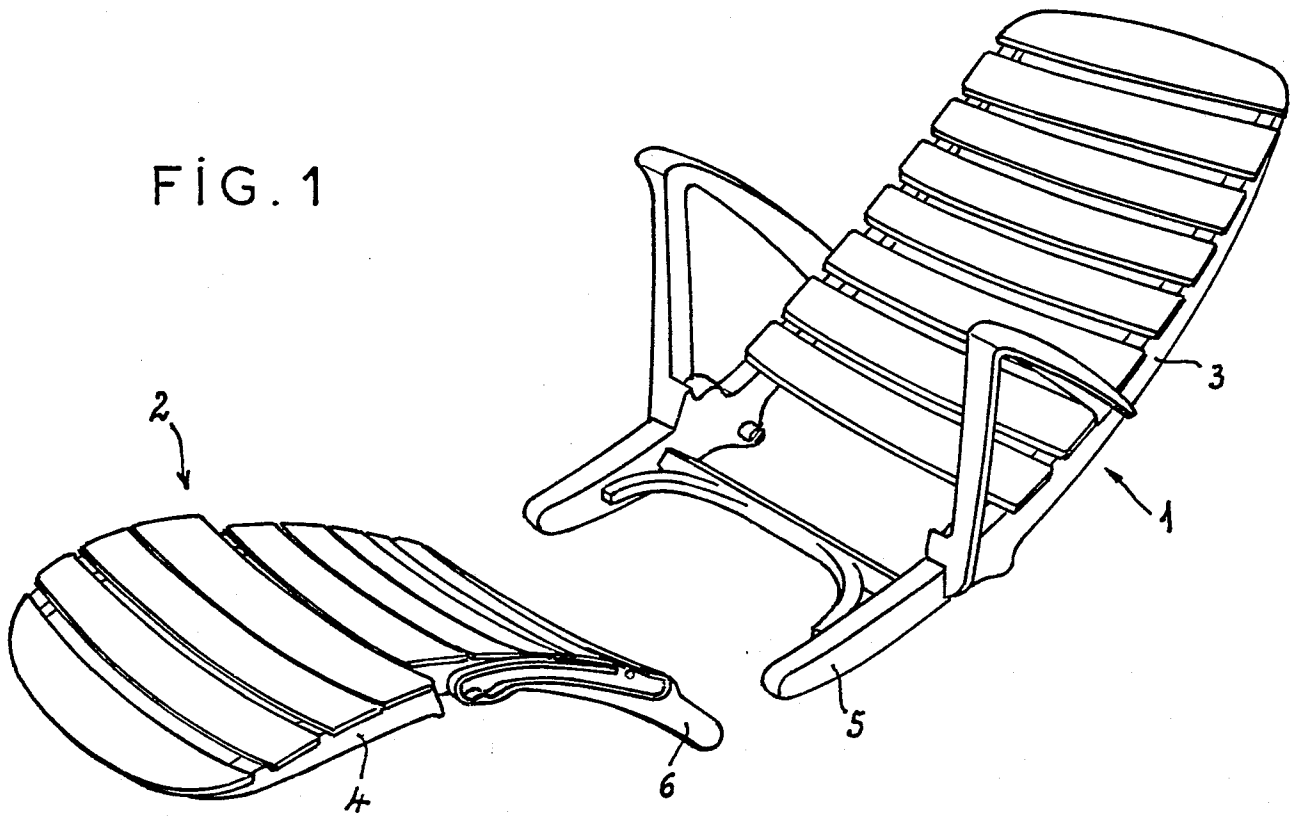


FIG. 2

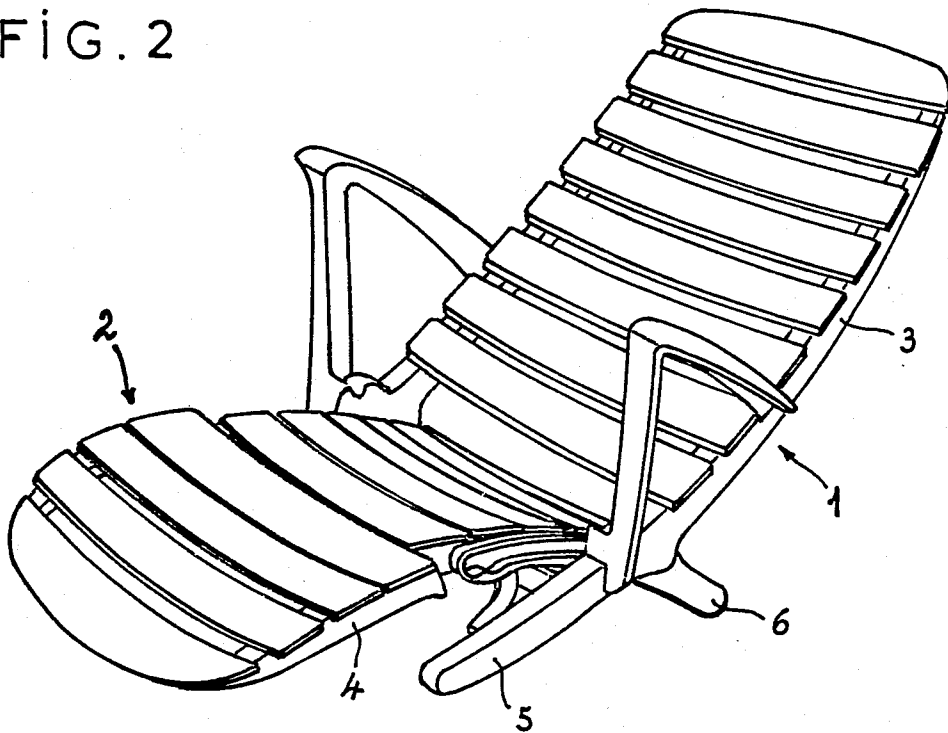


FIG. 3

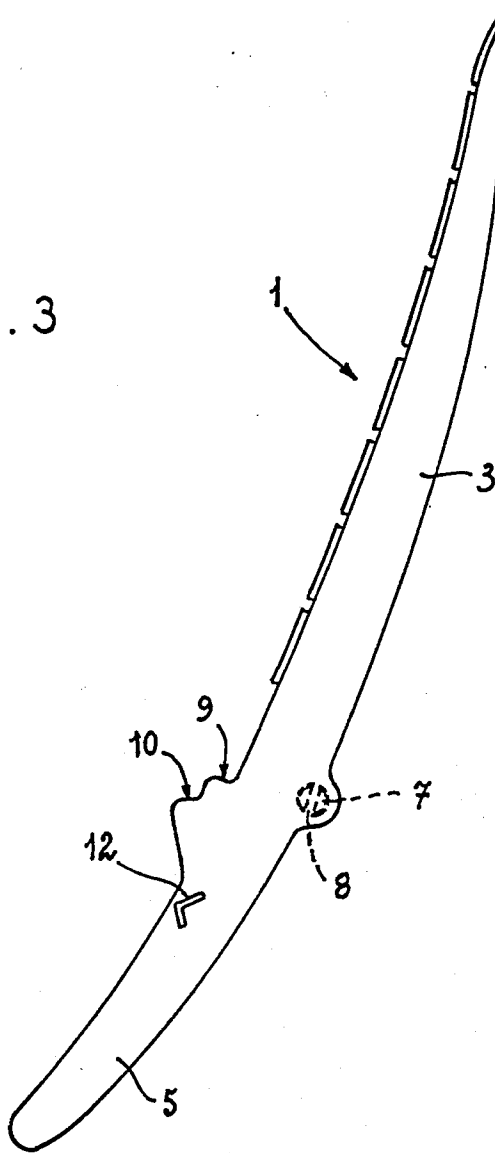
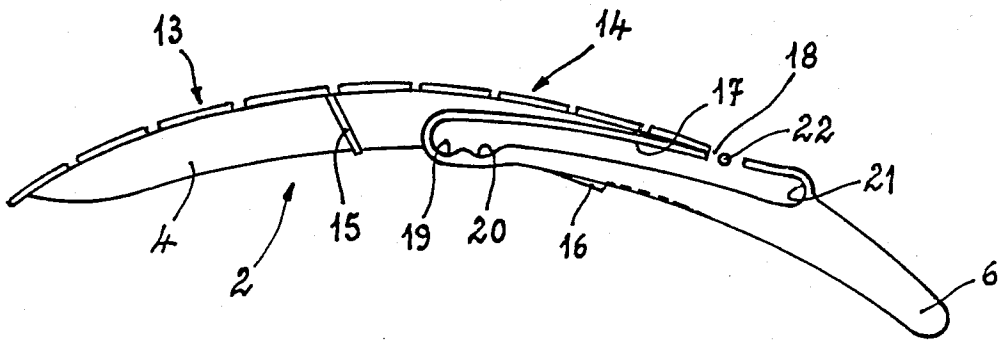


FIG. 4



0117827

FIG. 5

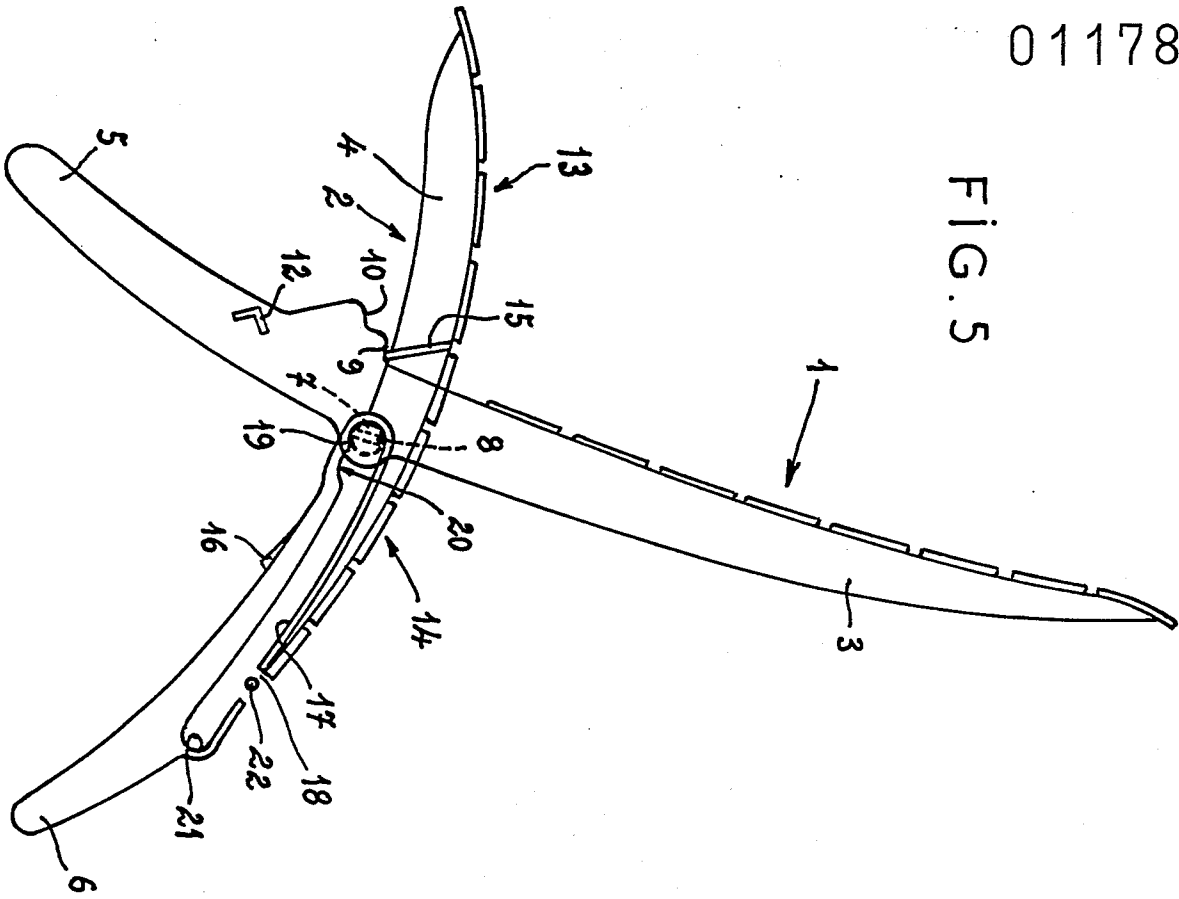


FIG. 6

